Image not found or type unknown

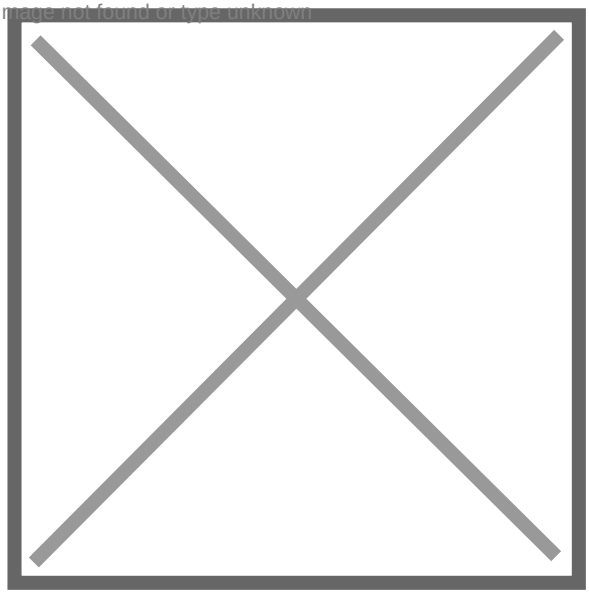

Honoraire et dossier

Par **Kaylie31**, le **25/04/2020** à **00:09**

Bonjour,

Je viens dans ce forum en espérant pouvoir être éclairé ?

Tout d’abord, j’aurai voulus savoir s'il m’étais possible de récupérer des honoraires donnés en vue de changer d’avocat ? (honoraires donnés le 14 mars, juste avant le confinement, pour une audience du 17 mars, audience repoussée, nous n’avons pas encore de date),

2e chose : sachant que ça fais 8 mois que nous avons pris cette avocat, il n’a entrepris aucune démarche, que ce sois pour un transfert de prison ou simplement en lui demandant un simple mail pour ce mettre en relation avec la SPIP, c’est limite la fin du monde.

Jusqu’à présent, c’est moi qui ai fournis tout le nécessaire justificatif à la SPIP, qui envoie des mails à répétition, donc nous constatons à la longue que l’avocat nous fait tourner en rond.

Mes questions seraient : est-ce possible de récupérer la somme que je lui ai donnée (en espèces) ? Puis je récupérer le dossier ainsi que la fiche pénale complète ? (sachant jugement repoussé donc aucune audience n'a eu lieu). Tout ça, en vu de changer d’avocat ! ou dois-je contacter un autre avocat pour qu’il s’occupe des démarches ?

Je vous remercie par avance de vos réponses et de prendre le temps de me lire.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **25/04/2020** à **06:41**

Bonjour,

Voyez d'abord avec votre avocat actuel. Si non réponse ou refus, vous contactez le Bâtonnier (patron des avocats) pour lui soumettre vos difficultés et lui demander de vous trouver une solutiion acceptable par tous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés